## DEC170147DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier GORCEIX, directeur de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance $n^{0} 2015-899$ du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret $n^{\circ} 82-993$ du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scienifique (CNRS) ;
Vu le décret $n^{\circ} 2016$ - 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;
Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS:
Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription ParisVillejuif (DR PVJ) ;
Vu la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 modifiée par la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;
Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant le renouvellement de l'unité UMR7538, intitulée «Laboratoire de physique des lasers», dont le directeur est Monsieur Olivier GORCEIX»;

## DECIDE :

## Article 1 er

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GORCEIX, directeur de l'unité UMR7538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants:

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux régles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ${ }^{1}$ et dans la limite des crédits de l'unité

Depassel ics frorljeres Aduaricing the frontiors

[^0]2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GORCEIX, délégation de signature est donnée à Madame Solen GUEZENNEC, Assistant ingénieur, et Madame Carole GRANGIER, Technicien de classe supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision $n^{\circ}$ DEC132395DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bullotin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 janvier 2017



[^0]:    ${ }^{1}$ sciit jusqu'a $135000 € \mathrm{HT}$, seuil en vigueur au 01/01/2016.

